

# AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, une enquête publique d'une durée de 31 jours sera organisée dans la mairie de BARBONVILLE du mardi 5 juin 2018 au jeudi 5 juillet 2018 inclus.

Cette enquête porte sur la demande présentée par les sociétés GSM et Les Sablières de la Meurthe afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires à BARBONVILLE.

M. Pascal GAIRE, retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur ;

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de BARBONVILLE – A l'attention de M GAIRE commissaire enquêteur, 18 grande rue, 54360 BARBONVILLE ;
- sur le registre d'enquête disponible dans la mairie de BARBONVILLE aux jours et heures habituels d'ouverture au public de cette mairie ;
- par mail adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : [pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr)
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront comme suit :
  - le mardi 5 juin 2018 de 16 h 00 à 19 h 00
  - le jeudi 14 juin 2018 de 16 h 00 à 19 h 00
  - le samedi 23 juin 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
  - le jeudi 5 juillet 2018 de 16 h 00 à 19 h 00

Toute personne peut par ailleurs demander à obtenir des informations auprès des responsables du projet, à savoir :

- Société GSM, 26 avenue des érables, BP 30099, 54183 HEILLECOURT CEDEX
- Les sablières de la Meurthe, Route de Contournement, BP 25, 54110 ROSIERES-AUX-SALINES

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figure notamment les études d'impact, ainsi que l'avis émis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Grand Est et la réponse des pétitionnaires à cet avis peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- à la mairie de BARBONVILLE, aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie ( les mardis de 14 h 00 à 19 h 00 et les jeudis de 14 h 00 à 19 h 00) ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire-enquêteur ;
- Sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle pendant toute la durée de celle-ci à l'adresse suivante : [www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr) – Rubrique «politiques publiques» - « Enquêtes publiques» - « Tableau des enquêtes en cours »
- sur un poste informatique disponible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, 6 rue Sainte-Catherine – 54000 NANCY, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de BARBONVILLE
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (Bâtiment rue Sainte Catherine - direction de l'action locale – bureau des procédures environnementales) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, à l'adresse précitée

A l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, en formation dite " des carrières", le préfet de Meurthe-et-Moselle statuera par arrêté sur la demande objet de la présente enquête. L'éventuelle décision d'autorisation sera assortie du respect de prescriptions.